

Cycle Préparatoire Intégré AgroSup Dijon – ESIREM

pour les étudiants se préparant à entrer en première année de cycle ingénieur
spécialité agroalimentaire ou agronomie à AgroSup Dijon

Nota : Pour faciliter la lecture du document, les mots « étudiant », « candidat », « ingénieur », « enseignant », « chercheur », « représentant » sont utilisés au masculin.

Contacts

Responsables de formation	Scolarités – secrétariats pédagogiques
<p>Mélanie RAGON (AgroSup Dijon) Maître de Conférences ☎ 03.80.77.40.87 melanie.ragon@agrosupdijon.fr</p> <p>Laurent BRACHAIS (ESIREM) Maître de Conférences ☎ 03.80.39.60.84 Laurent.Brachais@u-bourgogne.fr</p> <p>Mustapha CHERKAOUI-MALKI (UFR SVTE L1 Semestre 2) Professeur d'Université ☎ 03.80.39.62.05 Mustapha.Cherkaoui-Malki@u-bourgogne.fr</p> <p>Véronique LAURENS (UFR SVTE L2) Maître de Conférences ☎ 03.80.39.62.22 Veronique.Laurens@u-bourgogne.fr</p>	<p>Nathalie ROUX (AgroSup Dijon) ☎ 03.80.77.40.26 nathalie.roux@agrosupdijon.fr</p> <p>(ESIREM) ☎ 03.80.39.60.09</p> <p>Sandrine TOUSSAINT (UFR SVTE) ☎ 03.80.39.37.34 secretariat.lsvte@u-bourgogne.fr</p>
Composantes de rattachement :	ESIREM / UFR SVTE / AgroSup Dijon
Site web :	https://agrosupdijon.fr/formations/cycle-preparatoire-integre

Objectifs de la formation et débouchés

➤ Objectifs

L'objectif du Cycle Préparatoire Intégré (CyPI) est d'apporter aux étudiants les connaissances essentielles et les principaux savoir-faire dans les domaines de la biologie, de la physique, de la chimie et des mathématiques pour les préparer à leur entrée, à Bac+2, à AgroSup Dijon en spécialité agroalimentaire ou agronomie.

Au cours des 2 années de formation en cycle préparatoire, les étudiants acquièrent les bases essentielles à tout scientifique en algèbre, analyse, statistiques, informatique, physique générale (ondes, optique, mécanique, électronique, thermodynamique, mécanique des fluides et mesures physiques), chimie générale, organique et structurale et chimie des solutions. La formation en cycle préparatoire intégré vise également à l'apprentissage des différents niveaux d'intégration du vivant (molécules, cellules, organes, organismes, populations, écosystèmes) dans différentes disciplines des sciences de la vie (biologie et physiologies végétale et animale, biochimie, biologie moléculaire et cellulaire, immunologie, microbiologie et génétique). Pour l'ensemble des enseignements, la formation aborde les aspects théoriques (lois et modèles) et expérimentaux à travers des travaux pratiques.

La découverte des domaines agroalimentaire et agronomique est assurée grâce au stage ouvrier de 4 semaines minimum (en entreprise agroalimentaire ou en exploitation agricole) effectué à la fin de la 1^{ère} année et au projet « innovation » réalisé en 1^{ère} année. Ce projet a pour objectif d'étudier, grâce à une recherche bibliographique, un produit ou concept innovant issu du domaine alimentaire ou agronomique. Le sujet de ce projet est choisi par les étudiants et ils sont ensuite tutorés, tout au long du projet, par un enseignant d'AgroSup Dijon. En 2^{ème} année, un projet, réalisé dans un laboratoire de recherche, permet aux étudiants de mettre en pratique leurs connaissances théoriques et de développer des compétences en expérimentation au laboratoire (comprendre et appliquer des approches méthodologiques, construire un protocole expérimental pour répondre à une question scientifique). Ce projet est aussi l'occasion de découvrir les principales thématiques de recherche dans les domaines agroalimentaire et agronomiques développées par les enseignants-chercheurs d'AgroSup Dijon qui encadrent ces projets.

Différentes séquences pédagogiques (module communication, stage ouvrier, projet innovation, projet de recherche en laboratoire...) permettent aux étudiants d'apprendre à travailler en groupe, à réaliser une recherche bibliographique et à gérer un projet et d'acquérir une autonomie de réflexion, de développer leur sens critique et leur esprit de synthèse. Ces séquences sont également l'occasion de s'exercer à la communication écrite (rédaction de rapport) et orale (présentation devant d'autres étudiants ou des enseignants-chercheurs), outils indispensables pour un ingénieur. Les enseignements dispensés visent également la maîtrise de l'outil informatique et de l'anglais scientifique (enseignement d'anglais sur les 2 années, lecture de publications scientifiques en anglais).

Enfin, tout au long des 2 années du cycle préparatoire, l'étudiant est également amené à découvrir le monde professionnel et les métiers de l'ingénieur et à appréhender leurs problématiques (exigences, contraintes, évolution de carrière...) à travers le stage en entreprise agroalimentaire ou en exploitation agricole et des interviews de professionnels.

➤ Débouchés

Ce cycle préparatoire pluridisciplinaire permet aux étudiants d'acquérir les pré-requis pour leur entrée, à Bac+2, à AgroSup Dijon. A l'issue des deux ans du cycle préparatoire intégré, les étudiants, après validation des acquis, intègrent, directement et de droit, le cursus ingénieur d'AgroSup Dijon dans la spécialité choisie au moment de l'inscription sur le portail Parcoursup (spécialité agroalimentaire ou spécialité agronomie).

La formation en 1^{ère} année de cycle préparatoire ne permet pas d'obtenir automatiquement une équivalence de niveau avec une licence 1. En 2^{ème} année, la maquette de formation du cycle préparatoire s'appuie sur la maquette de la Licence 2 de l'UFR SVTE de l'université de Bourgogne (Unité de Formation et de Recherche Sciences Vie, Terre et Environnement), mention Sciences de la Vie, parcours Biologie Chimie Biochimie – Prépas. L'étudiant qui valide la 2^{ème} année de cycle préparatoire valide donc cette licence 2.

Dans le cas où un étudiant ne validerait pas la 1^{ère} ou la 2^{ème} année du cycle, il devra se réorienter vers une autre formation. Le redoublement au cours du cycle préparatoire ne peut être qu'exceptionnel (notamment pour raisons médicales). L'étudiant en situation de réorientation pourra déposer un dossier de demande d'équivalence dans la formation dans laquelle il aura choisi de se réorienter.

Conditions d'admission

➤ Admission en 1^{ère} année

L'admission en 1^{ère} année de cycle préparatoire intégré se fait par la voie du concours post-bac Geipi Polytech selon les modalités affichées du concours (<http://www.geipi-polytech.org/>). Ce concours s'adresse aux élèves de Terminale S et aux étudiants titulaires d'un Baccalauréat S obtenu l'année précédente.

Le nombre de places réservées aux lauréats de ce concours pour intégrer le cycle préparatoire intégré AgroSup Dijon – ESIREM est de 50 (25 places pour la spécialité agroalimentaire – 25 places pour la spécialité agronomie).

➤ Admission en 2^{ème} année

Les étudiants qui valident la 1^{ère} année de cycle préparatoire intégré, selon les modalités décrites dans cette fiche filière, sont admis, de droit, en 2^{ème} année de cycle préparatoire intégré.

Une procédure exceptionnelle peut être mise en place pour un candidat ayant réalisé une 1^{ère} année de cycle préparatoire « biologie » (1^{ère} année de PeiP-bio (Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech – filière biologie)) dans une autre école du réseau Geipi Polytech ou pour un candidat ayant réalisé une 1^{ère} année de formation post-bac. Dans ce 2^{ème} cas, l'admission en 2^{ème} année de cycle préparatoire intégré n'est possible qu'aux conditions suivantes :

- Le candidat a passé l'année n-1 le concours Geipi Polytech et a obtenu un rang de classement supérieur à celui obtenu par le dernier étudiant intégré dans la spécialité demandée.
- L'effectif maximal (25 places) en 2^{ème} année de cycle préparatoire intégré n'est pas atteint dans la spécialité demandée.

Pour pouvoir bénéficier de cette procédure exceptionnelle, le candidat doit déposer un dossier à la Direction de l'Enseignement et de la Vie Etudiante d'AgroSup Dijon.

Ce dossier doit contenir :

- une lettre du candidat présentant sa motivation,
- un relevé de notes du baccalauréat, des 3 trimestres de terminale et de la 1^{ère} année de cycle préparatoire PeiP-bio ou de la formation post-bac
- une lettre précisant l'avis du Responsable de l'établissement de départ du candidat sur cette réorientation.

Le candidat passe un entretien de motivation devant un jury composé d'enseignants-chercheurs d'AgroSup Dijon. Le dossier du candidat est fourni aux membres du jury d'entretien. Suite à l'entretien, les membres du jury se prononcent sur l'admission en 2^{ème} année de CyPI, dans la spécialité demandée.

Dans le cas où le jury d'entretien émet un avis favorable sur l'intégration du candidat en 2^{ème} année de CyPI, cet avis doit être soumis et approuvé par les 3 responsables de formation (cycle préparatoire intégré AgroSup Dijon, cycle préparatoire intégré ESIREM et L2 SV UFR SVTE) pour valider l'admission du candidat en 2^{ème} année de cycle préparatoire intégré.

Si le jury d'entretien a lieu avant la fin de l'année universitaire, l'admission définitive du candidat en 2^{ème} année de cycle préparatoire intégré est soumise à la validation de la 1^{ère} année de formation post-bac (validation de 60 ECTS).

Les étudiants admis en 1^{ère} ou 2^{ème} année de cycle préparatoire doivent être présents à la rentrée, fixée début septembre. Tout étudiant absent pour une raison non justifiée le jour de la rentrée sera considéré comme démissionnaire de la formation.

Organisation et contenu de la formation

Le cycle préparatoire intégré est, pour une partie des enseignements, commun pour les étudiants se préparant à entrer en 1^{ère} année de cycle ingénieur à AgroSup Dijon ou à l'ESIREM (Ecole Supérieure d'Ingénieurs Numérique et Matériaux de l'université de Bourgogne). Il est réalisé en partenariat avec l'UFR SVTE de l'université de Bourgogne (Unité de Formation et de Recherche Sciences Vie, Terre et Environnement).

Pour ce cursus en deux ans, les étudiants s'acquittent des droits d'inscription réguliers à l'université de Bourgogne. Chaque année, ils s'inscrivent administrativement à l'ESIREM. De plus, pour les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} semestres de formation, ils bénéficient d'une 2^{ème} inscription administrative (à taux zéro) à l'UFR SVTE. Ils sont affiliés à la sécurité sociale par l'intermédiaire de l'université de Bourgogne. Ils peuvent postuler à des bourses d'études par l'intermédiaire de l'université de Bourgogne.

Les enseignements (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, projets) sont dispensés par les équipes pédagogiques de l'ESIREM, de l'UFR SVTE et d'AgroSup Dijon et se déroulent sur le campus de l'université de Bourgogne et, pour une partie, dans les locaux d'AgroSup Dijon. Pour la 1^{ère} année de cycle préparatoire, une partie des enseignements est commune avec ceux de l'ESIREM. Pour le 2^{ème} semestre de formation, les étudiants du cycle préparatoire suivent une partie des enseignements de la licence 1, mention Sciences de la Vie, parcours Sciences Vie de l'UFR SVTE. Pour les 3^{ème} et 4^{ème} semestres (2^{ème} année), ils suivent les enseignements de la licence 2, mention Sciences de la Vie, parcours Biologie Chimie Biochimie – Prépas de l'UFR SVTE.

La formation est organisée en unités d'enseignement (UE) contenant chacune plusieurs modules, compatibles avec les normes européennes et internationales (ECTS - *European Credit Transfer System* – Système Européen de Transfert de Crédits). Une année universitaire représente 60 Crédits ECTS.

➤ **Répartition des enseignements (heures/étudiant et ECTS) et contrôles de connaissances associés**

Légende : UE : Unité d'Enseignement ; CM : Cours Magistraux ; TD : Travaux Dirigés ; TP : Travaux Pratiques ; CC : Contrôle Continu ; CT : Contrôle Terminal ; ECTS : *European Credit Transfer System* - Système Européen de Transfert de Crédits

Enseignements dépendant d'AgroSup Dijon
Enseignements dépendant de l'ESIREM
Enseignements dépendant de l'UFR SVTE

	Volume horaire (h)				ECTS
	CM	TD	TP	Total	
TOTAUX ANNUELS 1^{ère} année	300	432	83	815	60
TOTAUX ANNUELS 2^{ème} année	187	364	130	681	60
TOTAUX CyPI (1A+2A)	487	796	213	1496	120

1^{ère} année											
SEMESTRE 1											
Intitulés des UE	Volume horaire (h)				Type éval session 1	Type éval session 2	Coefficients épreuves			ECTS	
	Intitulés des modules	CM	TD	TP			Total	CC	CT		Total
UE01 : Mathématiques 1	42	56	0	98			7	0	7	7	
M01 - Analyse 1	21	28	0	49	CC	-	3,5	-	3,5	3,5	
M02 - Algèbre 1	21	28	0	49	CC	-	3,5	-	3,5	3,5	
UE02 : Physique générale 1	39	51	10	100			7	0	7	7	
M01 - Ondes	21	29	0	50	CC	-	3,5	-	3,5	3,5	
M02 - Optique et Mécanique	18	22	10	50	CC	-	3,5	-	3,5	3,5	
UE03 : Chimie et électronique	38,5	42	18	98,5			8	0	8	8	
M01 - Chimie générale 1	21	28	0	49	CC	-	4	-	4	4	
M02 - Electronique 1	17,5	14	18	49,5	CC	-	4	-	4	4	
UE04 : Biologie/Anglais/Communication	43,5	78	13	134,5			8	0	8	8	
M01 - Bases moléculaires du Vivant	4	18	2	24	CC	-	1,6	-	1,6	1,6	
M02 - Diversité du Vivant	7,5	6	2	15,5	CC	-	1,2	-	1,2	1,2	
M03 - Ecologie et diversité du monde végétal et fongique	16	0	2	18	CC	-	1,2	-	1,2	1,2	
M04 - Communication	16	4	7	27	CC	-	1	-	1	1	
M05 - Conférences métiers	0	10	0	10	-	-	-	-	-	-	
M06 - Anglais + LV2	0	40	0	40	CC	-	3	-	3	3	
TOTAUX DU SEMESTRE 1	163	227	41	431			30	0	30	30	
SEMESTRE 2											
Intitulés des UE	Volume horaire (h)				Type éval session 1	Type éval session 2	Coefficients épreuves			ECTS	
	Intitulés des modules	CM	TD	TP			Total	CC	CT		Total
UE05 : Mathématiques 2	42	56	0	98			7	0	7	7	
M01 - Analyse 2	21	28	0	49	CC	-	3,5	-	3,5	3,5	
M02 - Algèbre 2	21	28	0	49	CC	-	3,5	-	3,5	3,5	
UE06 : Physique générale 2 /Anglais/Innovation	27	114,5	4	145,5			9	0	9	9	
M01 - Thermodynamique/Statique des fluides	21	24,5	4	49,5	CC	-	4	-	4	4	
M02 - Innovation (50 h projet) (1)	6	62	0	68	CC	-	3	-	3	3	
M03 - Anglais	0	28	0	28	CC	-	2	-	2	2	
UE07 : De la molécule au gène	27	24,5	19	70,5			4	2	6	6	
M01 - Structure des protéines et enzymologie	9	8	3	20	CC-CT	CT	1	1	2	2	
M02 - Génétique bactérienne	4	6	0	10	CT	CT	-	1	1	1	
M03 - Chimie organique	14	10,5	16	40,5	CC	-	3	-	3	3	
UE08 : Fonctions du Vivant	41	10	19	70			3	5	8	8	
M01 - Physiologie animale	18	6	4	28	CC-CT	CT	1	2	3	3	
M02 - Physiologie membranaire et fonction cellulaire	12	4	6	22	CC-CT	CT	1	2	3	3	
M03 - Structure et fonction des plantes	11	0	9	20	CC-CT	CT	1	1	2	2	
TOTAUX DU SEMESTRE 2	137	205	42	384			23	7	30	30	

2 ^{ème} année										
SEMESTRE 3										
Intitulés des UE	Volume horaire (h)				Type éval session 1	Type éval session 2	Coefficients épreuves			ECTS
	Intitulés des modules	CM	TD	TP			Total	CC	CT	
UE09 : Microbiologie et physiologie végétale	32	7	17	56			2	4	6	6
M01 - Microbiologie	14	4	6	24	CC-CT	CT	1	2	3	3
M02 - Physiologie végétale	18	3	11	32	CC-CT	CT	1	2	3	3
UE10 : Biochimie métabolique et bases de l'immunologie	33	16	8	57			2	4	6	6
M01 - Biochimie métabolique	18	10	4	32	CC-CT	CT	1	2	3	3
M02 - Bases de l'immunologie	15	6	4	25	CC-CT	CT	1	2	3	3
UE11 : Biologie cellulaire et génétique	19	24	14	57			3	3	6	6
M01 - Biologie cellulaire	9	12	7	28	CC-CT	CT	1,5	1,5	3	3
M02 - Génétique	10	12	7	29	CC-CT	CT	1,5	1,5	3	3
UE12 : Chimie organique/Numérique/Anglais/Stage	14	28	14	56			5	1	6	6
M01 - Chimie organique	14	10	14	38	CC-CT	CT	1,5	1	2,5	2,5
M02 – Numérique - PPE	0	6	0	6	CC	-	0,5	-	0,5	0,5
M03 - Anglais	0	12	0	12	CC	-	1	-	1	1
M04 - Stage ouvrier (4 semaines mini) (1)	0	0	0	0	CC	-	2	-	2	2
UE13 : Diagramme de phase et cristallographie/ Statistiques/Informatique	18	66	0	84			5	1	6	6
M01 - Diagramme de phase et cristallographie	16	12	0	28	CC-CT	CT	1	1	2	2
M02 - Statistiques	0	26	0	26	CC	-	2	-	2	2
M03 - Informatique	2	28	0	30	CC	-	2	-	2	2
TOTAUX DU SEMESTRE 3	116	141	53	310			17	13	30	30
SEMESTRE 4										
Intitulés des UE	Volume horaire (h)				Type éval session 1	Type éval session 2	Coefficients épreuves			ECTS
	Intitulés des modules	CM	TD	TP			Total	CC	CT	
UE14 : Projet recherche/Anglais	0	142	0	142			6	0	6	6
M01 - Projet recherche (130 h projet) (1)	0	130	0	130	CC	-	5	-	5	5
M02 - Anglais	0	12	0	12	CC	-	1	-	1	1
UE15 : Chimie des solutions et thermodynamique	10	18	30	58			4	2	6	6
M01 - Chimie des solutions	0	10	24	34	CC	-	3	-	3	3
M02 - Thermodynamique	10	8	6	24	CC-CT	CT	1	2	3	3
UE16 : Techniques en biochimie et biologie moléculaire/Biophysique	8	20	29	57			4	2	6	6
M01 - Techniques en biochimie et biologie moléculaire	0	12	20	32	CC	-	3	-	3	3
M02 - Biophysique	8	8	9	25	CC-CT	CT	1	2	3	3
UE17 : Chimie structurale	30	27	0	57			3	3	6	6
M01 - Liaisons chimiques	12	8	0	20	CC-CT	CT	1	1	2	2
M02 - Synthèse organique et analyse structurale	18	19	0	37	CC-CT	CT	2	2	4	4
UE18 : Atomistique et mesures physiques	23	16	18	57			2,5	3,5	6	6
M01 - Atomistique	17	6	6	29	CC-CT	CT	1	2	3	3
M02 - Mesures physiques	6	10	12	28	CC-CT	CT	1,5	1,5	3	3
TOTAUX DU SEMESTRE 4	71	223	77	371			20	11	30	30

(1) Le projet innovation (UE06) et le projet recherche (UE14) sont réalisés en groupe de 3 à 5 étudiants encadrés par des enseignants-chercheurs d'AgroSup Dijon. Pour le stage ouvrier (UE12), un enseignant référent est désigné pour la correction du rapport de stage parmi les enseignants d'AgroSup Dijon. Le stage ouvrier donne lieu à la rédaction d'une convention de stage établie par le service scolarité d'AgroSup Dijon et signée par le Directeur de l'ESIREM.

Pour le 1^{er} semestre de la 1^{ère} année, les étudiants suivent les enseignements de LV2 à l'ESIREM. La note obtenue entre dans le calcul de la moyenne du module M06. Pour le 2^{ème} semestre de la 1^{ère} année et en 2^{ème} année, les étudiants peuvent, s'ils le souhaitent et à leurs frais, suivre un enseignement supplémentaire de langue vivante 2 (LV2) auprès du Centre de Langues de l'université de Bourgogne. Aucune note de LV2 ne sera intégrée au calcul des résultats pour ces enseignements. Le jury se réserve le droit de valoriser la note obtenue en LV2 par des points de jury laissés à son appréciation.

➤ **Représentation des étudiants et comité de pilotage pédagogique**

Pour chaque promotion, il est procédé à la désignation de deux représentants de promotion (1 par groupe). Les représentants de promotion sont désignés par les étudiants en début d'année universitaire. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer à la formation. Si l'un ou les deux représentants ont cessé ses (leurs) fonctions avant la fin de l'année universitaire, il est procédé à une nouvelle désignation.

Les représentants est sont chargés plus spécifiquement des relations avec les responsables de la formation. Ils font toute suggestion pour améliorer le déroulement de la formation.

Un comité de pilotage pédagogique de la formation est mis en place pour assurer le suivi de la formation et proposer des actions d'amélioration. Il est composé des responsables de la formation au sein des 3 composantes, des représentants étudiants (1 à 2 par année) et de personnes qualifiées désignées pour leur expertise.

Modalités de contrôle des connaissances

Les 2 années de cycle préparatoire sont organisées chacune en 2 semestres. Chaque semestre est décomposé en 4 à 5 unités d'enseignement (UE) comprenant chacune plusieurs modules.

Le contrôle des connaissances repose sur le contrôle continu et/ou le contrôle terminal selon les modules (cf. maquette des enseignements pages 6 et 7). Chaque module, noté de 0 à 20 (sauf le module UE04 – M05 qui est évalué par quitus), est affecté d'un coefficient. Les coefficients des contrôles internes à un même module sont établis par chaque enseignant responsable du module et communiqués aux étudiants en début de module.

Le stage ouvrier (UE12 – M04), le projet innovation (UE06 – M02) et le projet recherche (UE14 – M01) constituent des modules dont l'évaluation est basée sur la production d'un rapport écrit (pour le stage et les 2 projets) et la réalisation d'une soutenance orale (pour le projet recherche), du comportement et de l'implication du ou des étudiant(s). Pour les modules UE06 – M02 et UE14 – M01, la note attribuée aux étudiants d'un même groupe peut être différente pour tenir compte du comportement et de l'implication de chacun des étudiants. L'obtention d'une moyenne minimale de 10 sur 20 est requise pour la validation de chacun de ces 3 modules.

➤ Validation des UE

La moyenne d'une UE est calculée en tenant compte des coefficients affectés à chaque module composant l'UE. Chaque UE est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS).

Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise, lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque module de l'UE.

La validation des UE06, UE12 et UE14 est soumise à l'obtention d'une moyenne minimale de 10 sur 20 pour les modules UE06 – M02 (projet innovation), UE12 – M04 (stage ouvrier) et UE14 – M01 (projet recherche).

Le jury peut décider de la validation d'une UE.

La validation de toute UE donne lieu à l'acquisition des crédits ECTS correspondants.

➤ Validation des semestres

La moyenne d'un semestre est calculée en tenant compte des coefficients affectés à chaque UE composant le semestre.

La validation des semestres est acquise, de droit, lorsque l'étudiant a obtenu, à la fois :

- Une moyenne générale pondérée pour le semestre supérieure ou égale à 10 sur 20.
- ET pas plus de 3 insuffisances durant le semestre. Une insuffisance correspond soit à une moyenne d'UE inférieure à 10 sur 20, soit à une moyenne de module inférieure à 8 sur 20.

Un étudiant ne devra par ailleurs pas cumuler plus de 2 UE en insuffisance parmi les 3 insuffisances tolérées sur un semestre donné.

Les insuffisances ne concernent pas les modules UE06 – M02 (projet innovation), UE12 – M04 (stage ouvrier) et UE14 – M01 (projet recherche) pour lesquels une moyenne minimale de 10 sur 20 est requise.

La validation peut être assurée par une compensation avec l'autre semestre constitutif de la même année universitaire (compensation entre le semestre 1 et le semestre 2 ou compensation entre le semestre 3 et le semestre 4) sur la base d'une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20. La compensation entre les semestres n'est possible qu'à condition que l'étudiant n'ait pas cumulé plus de 3 insuffisances dans chacun des semestres concernés et qu'il ait obtenu une moyenne minimale de 10 sur 20 dans les modules UE06 – M02 (semestre 2), UE12 – M04 (semestre 3) et UE14 – M01 (semestre 4).

Si la compensation entre semestres ne permet pas leur validation, l'étudiant devra subir une ou plusieurs épreuve(s) de validation.

La nature de cette (ces) épreuve(s) dépend de l'UE à valider :

- Pour les UE07 (modules M01 et M02), UE08, UE09, UE10, UE11, UE12 (modules M01, M02 et M03), UE13 (modules M01 et M02), UE14 (module M02), UE15, UE16, UE17 et UE18 : l'étudiant devra se présenter aux épreuves de 2^{ème} session organisées par l'UFR SVTE. Les notes obtenues à cette 2^{ème} session annulent et remplacent celles de la 1^{ère} session, sauf pour les notes de contrôle continu qui sont conservées d'une session à l'autre.

- Pour les UE01, UE02, UE03, UE04 (modules M04 et M06), UE05, UE06 (modules M01 et M03) et UE07 (module M03) : l'étudiant devra se présenter aux épreuves de validation organisées par l'ESIREM. Lorsque la moyenne du module est obtenue à partir de plusieurs travaux (TD, TP, contrôles continus écrits) cette partie de la note est conservée pour le calcul de la note après l'épreuve de validation.
- Pour les UE04 (modules M01, M02 et M03) et UE13 (module M03) : l'étudiant devra se présenter aux épreuves de validation organisées par AgroSup Dijon. Lorsque la moyenne du module est obtenue à partir de plusieurs travaux (TD, TP, contrôles continus écrits) cette partie de la note est conservée pour le calcul de la note après l'épreuve de validation.
- Pour les UE06 (module M02), UE12 (module M04), et UE14 (module M01) : le jury est libre de décider si l'étudiant est autorisé à rattraper ce(s) module(s) et de la forme que prendra l'épreuve de rattrapage (réalisation d'un travail complémentaire ou d'un autre stage ou projet ou toute autre forme de rattrapage jugée opportune par le jury).

A l'issue des épreuves de validation, si l'étudiant a obtenu une moyenne générale pondérée pour le semestre supérieure ou égale à 10 sur 20, une moyenne minimale de 10 sur 20 dans les modules UE06 – M02 (semestre 2), UE12 – M04 (semestre 3) et UE14 – M01 (semestre 4) et cumulé 3 insuffisances ou moins, le semestre est validé. En revanche, si l'un des critères énoncés ci-avant n'est pas rempli, le semestre n'est pas validé.

Le jury peut décider de la validation d'un semestre.

La validation de tout semestre donne lieu à la validation de l'ensemble des UE qui le compose et des crédits ECTS correspondants.

Pour les étudiants suivant des enseignements additionnels facultatifs proposés à l'Université de Bourgogne (par exemple une deuxième langue vivante), un certificat de validation de cet enseignement leur est décerné à l'issue de la formation en cas d'évaluation favorable. En aucun cas, la note de l'enseignement additionnel facultatif suivi par l'étudiant n'intervient dans le calcul de sa moyenne semestrielle. Elle ne donne pas non plus lieu à l'attribution d'ECTS. Elle peut cependant être considérée au bénéfice de l'étudiant concerné par le jury lors de la délibération.

➤ **Validation des années et passage en année supérieure**

En fin d'année universitaire, le jury étudie nominativement tous les passages en année supérieure : passage en 2^{ème} année de cycle préparatoire à l'issue de la 1^{ère} année de cycle préparatoire ou passage en 1^{ère} année de cycle ingénieur à AgroSup Dijon dans la spécialité choisie au moment de l'inscription sur le portail Parcoursup (spécialité agroalimentaire ou spécialité agronomie) à l'issue de la 2^{ème} année de cycle préparatoire.

La validation d'une année, et donc le passage en année supérieure, est acquise, de droit, lorsque l'étudiant a validé les 2 semestres qui la composent, individuellement ou par compensation.

Si l'un ou les 2 semestres composant une année n'est (ne sont) pas validé(s), individuellement ou par compensation, l'année considérée n'est pas validée et l'étudiant est automatiquement exclu du cycle préparatoire. Aucun redoublement n'est autorisé au cours du cycle préparatoire intégré sauf en cas de circonstances exceptionnelles laissées à l'appréciation du jury. En cas d'exclusion, l'étudiant perd le bénéfice du concours Geipi Polytech et de l'entrée à AgroSup Dijon.

➤ **Jury**

Le jury est chargé d'examiner les résultats des étudiants, de prononcer les validations d'UE, de semestres et d'années, les passages en année supérieure ou l'exclusion, et l'intégration dans le cursus ingénieur.

Les décisions prises par le jury sont définitives.

Il est constitué, sous la présidence du Directeur de l'ESIREM ou de son représentant, des 4 responsables de formation, du coordonnateur des formations initiales d'ingénieur d'AgroSup Dijon et d'enseignants intervenant dans le cycle préparatoire intégré.

Pour faciliter les délibérations, il est admis que le jury puisse se prononcer par voie électronique.

➤ **Assiduité**

• Assiduité à l'ESIREM et à AgroSup Dijon

- En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, si l'absence a été justifiée, l'épreuve concernée est rattrapée lors d'une épreuve de rattrapage organisée en fin de semestre. Toute absence injustifiée à un contrôle continu sera notée 0/20 pour l'épreuve concernée.
- Les travaux pratiques (TP) font l'objet, sauf exception, d'une notation séparée dans chaque module. En cas d'absence justifiée à une séance de TP, l'évaluation des TP se fera sur les séances où l'étudiant est présent. Toute absence injustifiée en TP se traduira par un 0/20 à la séance durant laquelle l'étudiant a été absent.

• Assiduité à l'UFR SVTE

- En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, si l'absence a été justifiée, les responsables pédagogiques peuvent proposer une solution de rattrapage ou de compensation. Si l'absence à un contrôle continu n'est pas justifiée, l'étudiant est déclaré « défaillant » et il ne peut plus valider l'UE correspondante.
- En cas d'absence, justifiée ou non, à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant doit se présenter à la deuxième session pour l'épreuve concernée. En cas d'absence, justifiée ou non, à la deuxième session, l'étudiant est déclaré « défaillant » et il ne peut plus valider l'UE correspondante.

Le jury souverain appréciera toute situation particulière.

➤ **Discipline**

Tout étudiant auteur ou complice d'une fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle, d'un examen, d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de la formation, relève de la section disciplinaire constituée en application des décrets officiels.